

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt, le vingt-neuf octobre, à 20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL – SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de DONNAY, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Etaient présents : M. BRARD Robert, M. FRANCOIS Bruno, Mme BELLONI Céline, Mme LEBOULANGER Christine, M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. JAEGER Marcel, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme SERRURIER Laurence, Mme DANLOS Marie-Christine, M. LECERF Théophile, M. PITEL Gilles, M. LEPRINCE Alain, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme BERNARD Chantal, M. LEDENT Yves, M. LAGALLE Philippe, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. DELACRE Éric, Mme LECOUSIN Françoise, M. MARIE Serge, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, Mme AZE Daphné, M. MOREL Sylvain, Mme BRIERE Marie-Estelle, M. CHEDEVILLE Benoît, M. VERMEULEN Nicolas, M. LEMOUX Julien, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNIER Vincent, Mme COURVAL Claudine, M. CROTEAU Régis, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Ainsi que les suppléants : Mme ALIAMUS Florence, M. DELARUE Francis, M. TESSON Olivier.

Etaient absents excusés : M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, Mme TASTEYRE Delphine, M. PERRIN Renny, Mme ONRAED Isabelle, Mme LÉVEILLÉ Sylvie, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. DE COL Gilles, M. MAZINGUE Didier, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Evelyne, Mme BRION Carine, M. VALENTIN Gérard, M. LADAN Serge, Mme LELAIDIER Claudine, Mme LEGRIGEOIS Céline.

Etaient absents non excusés : Mme HAUGOU Françoise, M. ANNE Guy.

Pouvoirs : Mme TASTEYRE Delphine en faveur de Mme ROUSSELET Gaëlle, Mme ONRAED Isabelle en faveur de M. VANRYCKEGHEM Jean, M. DE COL Gilles en faveur de M. LEHUGEUR Jacky, M. MAZINGUE Didier en faveur de M. LAGALLE Philippe, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Evelyne en faveur de Mme LECOUSIN Françoise, Mme BRION Carine en faveur de M. MARIE Serge, M. LADAN Serge en faveur de M. MOREL Sylvain, Mme LELAIDIER Claudine en faveur de Mme COURVAL Claudine, Mme LEGRIGEOIS Céline en faveur de M. CROTEAU Régis.

Secrétaire : *Gaëlle ROUSSELET*

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-090 : Demande d'ajout de trois points en questions diverses

Le Président sollicite l'assemblée pour ajouter trois points mineurs à l'ordre du jour en questions diverses :

- Désignation d'un délégué suppléant au comité syndical du Pôle Métropolitain
- Désignation de deux représentants à l'Office du Tourisme
- Question orale de M. Croteau

Le Président précise que les points 9 et 15 sont reportés, l'explication en sera donnée en séance.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE L'AJOUT DE CES TROIS POINTS A L'ORDRE DU JOUR EN QUESTIONS DIVERSES.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-091 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 septembre 2020

Le compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire du 24 septembre 2020 a été transmis aux délégués. Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Madame BRIERE, Maire de Moulines nous a fait part de son absence excusée qui n'apparaît pas dans le compte rendu. Il est proposé d'apporter cette correction au compte rendu.

Il est proposé de l'approuver.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE :
-APPORTER LA CORRECTION PROPOSÉE AU COMPTE RENDU
-APPROUVER LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2020 AVEC CETTE CORRECTION.

53 VOTANTS

53 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-092 : Infrastructures communautaires : Validation APD projet piscine et dépôt du permis de construire

Arrivée de Madame Florence ALIAMUS

La phase APD (avant-projet détaillé) du projet vient d'être achevée. L'équipe de Maîtrise d'Œuvre représentée par son mandataire A26, a présenté le programme de travaux ainsi que l'estimation des travaux phase APD.

Le bilan de l'opération phase APD fourni par notre Assistant Maîtrise d'Ouvrage est le suivant :

DESIGNATION	%	Total
ST Travaux	78,80%	3 530 000
Honoraires MOE	12,70%	448 310
Mission OPC	1,40%	49 500
Mission de Synthèse	0,56%	19 800
Frais annexe de concours	1,02%	36 000
Frais annexes CSPS	0,24%	8 318
Frais annexes CT	0,58%	20 310
Frais annexes CSSI	0,30%	10 590
Frais annexes assurance DO	1,20%	42 360
Etude géotechnique	0,30%	10 764
Frais divers	0,60%	21 180
ST Frais annexes	14,89%	667 132
Aléas	3,00%	105 900
Révisions (estimation Avril 2019)	5,00%	176 500
ST Aléas et révision	6,30%	282 400
TOTAL HT TDC		4 479 532
TOTAL TTC TDC		5 375 438

OPTIONS MARCHE		
Etanchéité avec isolant en verre cellulaire		69 000
Remplacement de l'ensemble des casiers et cabines		12 000
Remplacement du carrelage des vestiaires individuels		15 000
Douches sensorielles		13 000
Réfection des bacs tampons existants		23 500
Agrandissement du SPA		13 500
Révision des 4 filtres traitement		120 000
ST TOTAL OPTIONS		266 000
ST BASE + OPTIONS	79,01%	3 796 000

Honoraires MOE	12,70%	482 092
Mission OPC	1,30%	49 500
Mission de Synthèse	0,52%	19 800
Frais annexe de concours	0,95%	36 000
Frais annexes CSPS	0,22%	8 318
Frais annexes CT	0,54%	20 310
Frais annexes CSSI	0,25%	9 490
Frais annexes assurance DO	1,20%	45 552
Etude géotechnique	0,28%	10 764
Frais divers	0,60%	22 776
ST Frais annexes	14,67%	704 602
Aléas	3,00%	113 880
Révisions (estimation Avril 2019)	5,00%	189 800
ST Aléas et révision	6,32%	303 680
TOTAL HT TDC BASE + OPTIONS		4 804 282
TOTAL TTC TDC BASE + OPTIONS		5 765 138

Plan de financement prévisionnel

Total opération HT (avec options)	4 804 282 € HT
Etat (DSIL)	1 281 131 (dont T1 362 500 notifié)
Région (FRADT) 27.15%	1 275 000
Département (contrat de territoire 2017-2021) 30%	1 287 294.60
CDC (emprunt + autofinancement) 20%	960 856.40

Les maquettes présentées en séance par la Maitrise d'œuvre seront adressées au procès-verbal.

Suite à cette présentation, il est proposé de :

- valider le projet de réhabilitation et de restructuration du centre aquatique AQUASUD suivant le projet en phase APD présenté
- valider le bilan financier
- valider le plan de financement
- autoriser le Président ou son représentant à déposer le permis de construire relatif à ce projet
- lancer la consultation auprès des entreprises.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE ACCEPTENT DE :

- **VALIDER LE PROJET DE RÉHABILITATION ET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE AQUATIQUE AQUASUD SUIVANT LE PROJET PHASE APD**
- **VALIDER LE BILAN FINANCIER**
- **VALIDER LE PLAN DE FINANCEMENT**

- **AUTORISER LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT A DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A CE PROJET**
- **LANCER LA CONSULTATION AUPRES DES ENTREPRISES**

54 VOTANTS
 51 POUR
 2 CONTRE
 1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-093 : Infrastructures communautaires : Demande de subvention État Région Département pour le centre aquatique

Par délibération du 29/10/20, n°CC-DEL-2020-076, le conseil a validé l'APD, le bilan financier et le plan de financement. L'opération phase APD est estimée à 4 804 282€ HT.

Le projet de restructuration et d'extension du centre aquatique étant inscrit dans le Contrat de Ruralité signé avec l'Etat, et dans les Contrats de Territoire signés avec la Région et le Département, il est proposé de solliciter des subventions auprès de ces financeurs et d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT A SOLLICITER DES SUBVENTIONS ET A SIGNER TOUS DOCUMENTS RELATIFS A CES DEMANDES.

54 VOTANTS
 54 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-094 : Infrastructures communautaires : Confirmation du lieu d'implantation du futur RAM secteur Cingal

Départ de Madame Daphné AZE à 21h30

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 – CC174, qui a acté le projet d'implantation d'un Relais Assistants Maternels sur le secteur Cingal en s'appuyant sur le projet de crèche des communes de Cauvicourt et Gouvix,

En sachant que les modalités de financement du projet (fonctionnement et investissement) seront les mêmes qu'indiquées dans la délibération du 19 décembre 2019, à savoir 200 000 euros de subvention en investissement sur un plafond de 250 000 euros, la communauté de communes doit néanmoins avoir recruté au 1^{er} décembre 2020, l'animateur (rice) du futur Relais Assistants Maternels pour conserver le niveau de subvention actuel (20 000 euros par an contre 12 500 euros si recrutement en 2021) et mettre en place une itinérance dans l'attente de la construction de l'équipement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'acter ce projet d'implantation du Relais Assistants Maternels sur la commune de Gouvix.
- D'acter le recrutement d'un animateur (rice) pour le futur Relais Assistants Maternels au plus tard le 1^{er} décembre 2020
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires au développement de ce projet
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs tels que : la CAF, le Département, l'Etat,...

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA MAJORITE ACCEPTENT DE :

- **ACTER CE PROJET D'IMPLANTATION DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS SUR LA COMMUNE DE GOUVIX**
- **ACTER LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR (RICE) POUR LE FUTUR RELAIS ASSISTANTS MATERNELS AU PLUS TARD LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2020**

- **AUTORISER LE PRÉSIDENT A SIGNER TOUS DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE CE PROJET**
- **AUTORISER LE PRÉSIDENT A SOLLICITER LES SUBVENTIONS AUPRES DES FINANCEURS TELS QUE LA CAF, LE DÉPARTEMENT, L'ÉTAT**

53 VOTANTS
38 POUR
6 CONTRE
9 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-095 : Administration générale : Adoption du règlement intérieur de la CDC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les communautés comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a été installé le 10 juillet 2020 ;

Suite à la réunion de Vice-présidents du 05 octobre 2020 et sur proposition de la commission Finances et Administration générale réunie le 19 octobre dernier,

En tenant compte de quelques propositions formulées en séance, il est proposé d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande tel qu'il figure dans le document annexé à la présente délibération.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ADOPTE LE REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CDC.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-096 : RH : modifications de postes au 1^{er} novembre 2020

EFFECTIFS AU 01/11/2020 :

Service Scolaire - Périscolaire :

Départ à la retraite d'un agent au 01/11/2020 (non remplacée, car ses missions ont déjà été réparties sur un poste titulaire au 01/09/2020 avec des heures complémentaires). S.M.

Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe titulaire, à raison de 35.00/35^{ème}, au 01/11/2020.

Service Ecole de Musique :

Deux enseignants de l'école de musique ont un contrat à durée déterminée du 01/10/2020 au 30/09/2021, validé en Conseil Communautaire du 24/09/2020. Ceux-ci doivent être modifiés suite aux inscriptions de nouveaux élèves dans leurs cours.

Nous devons réaliser un avenant aux deux contrats cités ci-dessus au 01/11/2020 pour deux postes d'Assistant d'Enseignement Artistique, à raison des durées hebdomadaires suivantes : 8.50/20^{ème} (contrat initial à 8.00/20^{ème}) et 17.00/20^{ème} (contrat initial à 16.50/20^{ème}) D.C. et N.C.

Service Administration Générale :

Deux agents bénéficient d'un avancement de grade dû à leur ancienneté et validé par la C.A.P. (Commission Administrative Paritaire) du C.D.G. (Centre de Gestion) en date du 28/04/2020.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif titulaire, à raison de 35.00/35^{ème}, au 01/11/2020.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe titulaire, à raison de 35.00/35^{ème}, au 01/11/2020. C.L.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe titulaire, à raison de 35.00/35^{ème}, au 01/11/2020.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe titulaire, à raison de 35.00/35^{ème}, au 01/11/2020. P.M.

Service Enfance, Jeunesse et Culture :

Nous avons un contrat à durée déterminée qui arrive à échéance au 31/10/2020.

Au vu de la mission qui est confiée (développement culturel), nous devons renouveler ce contrat pour une durée minimale de 1 an.

Suppression d'un poste de Rédacteur contractuel, à raison de 35.00/35^{ème} au 01/11/2020.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe contractuel, à raison de 35.00/35^{ème}, du 01/11/2020 au 31/10/2021. F.B.

DATE DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE	24 09 2020	29 10 2020	DELTA AU 01 11 2020	ELEMENTS INTERVENUS ENTRE LE 02 10 2020 ET LE 31 10 2020	DELTA AU 01 11 2020	EVOLUTION MASSE SALARIALE JUSQU AU 31 12 2020
EFFECTIFS AU	01 10 2020	01 11 2020				
NBRE AGENTS	173	172	-1	<u>RETRAITE</u> - 1 <u>AVENANT C.D.D.</u> -2 / +2 <u>FIN C.D.D.</u> - 1 / +1 <u>CHGT GRADE</u> -2 / +2	-1	<u>SCOLAIRE</u> = - 1 soit - 1,00 E.T.P. (Néant prévu au B.P.) <u>ECOLE DE MUSIQUE</u> = + 0 soit + 0,05 E.T.P. (Néant, prévu au B.P. 3,23 E.T.P. et actuellement 3,18 E.T.P.) <u>ADMINISTRAT° GENERALE</u> = + 0 soit + 0,00 E.T.P. (353,74 € non prévu au B.P.)

E.T.P.	122,65	121,70	-0,95	RETRAITE 1,00 AVENANT C.D.D. + 0,05 FIN C.D.D. + 0,00 CHGT GRADE + 0,00	-0,95	2020) <u>ENFANCE, JEUNESSE ET CULTURE</u> = + 0 soit 0,00 E.T.P. (Néant prévu au B.P. 2020)
--------	--------	--------	-------	---	-------	--

Tableau des effectifs AU 01 11 2020 - LE 16/10/2020		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	29	28,20
FILIERE TECHNIQUE		
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	106	66,58
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	16	13,81
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	1,64
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	5,08
FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE	1	0,96
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	0	0,00
TOTAL EFFECTIFS	172	121,70
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	112	89,83
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	60	31,87
TOTAL EFFECTIFS	172	121,70

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-097 : RH : modifications de postes au 1^{er} décembre 2020

EFFECTIFS AU 01/12/2020 :

Service Administration Générale :

Nous avons un contrat à durée déterminée qui arrive à échéance au 15/11/2020.

Au vu de la mission qui est confiée (archivage), nous n'avons pas besoin, pour le moment, de renouveler ce contrat.

Suppression d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe contractuel, à raison de 33.71/35^{ème} au 16/11/2020. M.D.

Conformément à la proposition concernant le futur R.A.M. sur le secteur du Cingal, vu précédemment, nous avons besoin d'un nouvel animateur pour ce R.A.M.

Nous devons donc créer un nouveau poste pour une durée minimale de 1 an.

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation contractuel, à raison de 35.00/35^{ème}, du 01/12/2020 au 30/11/2021. (L'annonce sera publiée le 30/10/2020 pour le recrutement).

DATE DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE	29 10 2020	29 10 2020	DELTA AU 01 12 2020	ELEMENTS INTERVENUS ENTRE LE 02 11 2020 ET LE 30 11 2020	DELTA AU 01 12 2020	EVOLUTION MASSE SALARIALE JUSQU AU 31 12 2020
EFFECTIFS AU	01 11 2020	01 12 2020				
NBRE AGENTS	172	172	0	<u>FIN CDD</u> - 1 <u>NVEAU CDD</u> + 1	0	<u>ADMINISTRAT° GLE</u> = - 1 soit - 0,96 E.T.P. (Néant prévu au B.P.)
E.T.P.	121,70	121,74	0,04	<u>FIN CDD</u> - 0,96 <u>NVEAU CDD</u> + 1,00	0,04	<u>ADMINISTRAT° GLE</u> = + 1 soit + 1,00 E.T.P. (2 416,46 € non prévu au B.P.)

<u>Tableau des effectifs AU 01 12 2020 - LE 16/10/2020</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	29	28,20
FILIERE TECHNIQUE		
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	106	66,58
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	16	13,81
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	2,64
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20^{ème}		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	5,08
FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE	0	0,00
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	0	0,00
TOTAL EFFECTIFS	172	121,74
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	112	89,83

TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	60	31,91
TOTAL EFFECTIFS	172	121,74

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-098 : RH : modifications de postes au 1^{er} janvier 2021

EFFECTIFS AU 01/01/2021 :

Service Administration Générale :

Nous avons un contrat à durée déterminée qui arrive à échéance au 31/12/2020.
Au vu de la mission qui est confiée (Renfort P.L.U./P.L.U.I.), nous n'avons plus besoin de renouveler ce contrat.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à raison de 35.00/35^{ème} au 01/01/2021. H.A.

Nous avons un contrat à durée déterminée qui arrive à échéance au 31/12/2020.
Au vu de la mission qui est confiée (transition énergétique), nous devons renouveler ce contrat, pour une durée de 1an.

Création d'un poste de Technicien contractuel, à raison de 35.00/35^{ème}, du 01/01/2021 au 31/12/2021. R.A.

Nous avons un contrat à durée déterminée qui arrive à échéance au 31/12/2020.
Au vu de la mission qui est confiée (Renfort POINTS INFO 14 lié au label France Services), nous devons renouveler ce contrat, pour une durée de 1an.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à raison de 24.00/35^{ème} au 01/01/2021.
Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe contractuel, à raison de 24.00/35^{ème}, du 01/01/2021 au 31/12/2021. F.A.

Service Centre Aquatique :

Nous avons trois contrats à durée déterminée qui arrivent à échéance au 31/12/2020.
Au vu des missions qui sont confiées (Entretien et renfort à l'accueil du centre aquatique), nous devons renouveler ces contrats jusqu'à la date de fermeture au public de la piscine, en vue des travaux de réhabilitation et de restructuration prévus pour 18 mois.

Suppression d'un poste d'Adjoint technique contractuel, à raison de 30.00/35.00^{ème} au 01/01/2021.
Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel, à raison de 32.00/35^{ème}, du 01/01/2021 au 28/02/2021.
A.T.

Suppression de deux postes d'Adjoint technique contractuel, à raison de 35.00/35.00^{ème} au 01/01/2021.

Création de deux postes d'Adjoint Technique contractuels, à raison de 34.00/35^{ème}, du 01/01/2021 au 28/02/2021. D.R. et M.L.

DATE DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE	29 10 2020	29 10 2020	DELTA AU 01 01 2021	ELEMENTS INTERVENUS ENTRE LE 02 12 2020 ET LE 31 12 2020	DELTA AU 01 01 2021	EVOLUTION MASSE SALARIALE JUSQU AU 31 12 2020
EFFECTIFS AU	01 12 2020	01 01 2021				
NBRE AGENTS	172	171	-1	<u>FIN CDD</u> - 6 <u>NVEAU CDD</u> + 5	-1	<u>ADMINISTRAT° GLE</u> = - 3 soit - 2,69 E.T.P. (Néant prévu au B.P. 2020)
E.T.P.	121,74	120,74	-1,00	<u>FIN CDD</u> -5.54 <u>NVEAU CDD</u> + 4.54	-1,00	<u>ADMINISTRAT° GLE</u> = + 2 soit + 1,69 E.T.P. (A prévoir au B.P. 2021) <u>CENTRE AQUATIQUE</u> = - 3 soit -2,86 E.T.P. (Néant prévu au B.P.) <u>CENTRE AQUATIQUE</u> = + 3 soit + 2,86 E.T.P. (A prévoir au B.P. 2021)

<u>Tableau des effectifs AU 01 01 2021 - LE 16/10/2020</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	27	26,20
FILIERE TECHNIQUE		
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	107	67,58
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	16	13,81
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	2,64
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20^{ème}		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	5,08
FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE	0	0,00
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	0	0,00
TOTAL EFFECTIFS	171	120,74
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	112	89,83
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	59	30,91
TOTAL EFFECTIFS	171	120,74

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Finances : Titres en non-valeur

Contentieux non-paiement des débiteurs :

Les services de la perception nous ont transmis des titres non recouvrés :
Cantine Clécy : 1 344.63€

Soit un total de 1 344.63€

Suite aux observations de la Trésorerie, il est proposé de reporter cette délibération en fin d'année afin de passer en une seule fois, l'ensemble des titres en non-valeur transmis sur un procès-verbal.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-99 : Finances : Contentieux non-paiement des débiteurs (effacement de la dette)

Les services de la perception nous ont transmis des titres non recouvrés :
Cantine St Rémy : 166.16€

Soit un total de 166.16€

Il est proposé au Conseil Communautaire de passer ces titres en effacement de dette et d'émettre un mandat à l'article 6542 pour ce montant. Les crédits budgétaires seront prévus.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE PASSER CES TITRES EN EFFACEMENT DE DETTE ET D'ÉMETTRE UN MANDAT A L'ARTICLE 6542.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-100 : Finances : Décisions Modificatives aux Budgets N°1

BUDGET PRINCIPAL				
DM 1				
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant
OPERATION D'ORDRE (sans impacte budgétaire)				
OPERATION 001				
041	Opérations patrimoniales			
	202	020	Intégrations des frais d'études suite dissolution	20 720,23 €
TOTAL (1) CHAPITRE 041 :				20 720,23 €
Total opération d'ordre		BP	DM	Nouveau BP
		0,00 €	20 720,23 €	20 720,23 €
AUTRES OPERATIONS				
OPERATION 001				
001	Intégration des résultats issus du SCOT			-4 077,85 €
020	Dépenses imprévues (certificat administratif du 10/07/2020)			-49 500,00 €
020	Dépenses imprévues			49 320,35 €
TOTAL OPERATION 001				-4 257,50 €
OPERATION 002				
20	Immobilisations incorporelles			
	2033	213	Pack unités DEMATIS Ecole de St Rémy	1 857,03 €
	2033	95	Pack Unités DEMATIS AP VELO	122,40 €
TOTAL CHAPITRE 20 :				1 979,43 €
204	Subvention d'équipement versée (Cert. Admin. 10/07/2020)			
	204123	90	Convention impulsion relance	49 500,00 €
TOTAL CHAPITRE 204				49 500,00 €
21	Immobilisations corporelles			
	2135	511	Travaux PSLA : plaque "Europe"	291,60 €
	2135	411	Détecteur présence Gymnase	365,80 €
	2135	523	Convecteur RASED	14,94 €
TOTAL CHAPITRE 21 :				672,34 €
23	Immobilisations incorporelles			
	2313	213	Travaux + Moe école ST Sylvain ajustement	299 884,35 €
	2315	213	Travaux + Moe école ST Sylvain (mauvaise imputation)	-260 000,00 €
	2313	413	Moe + Porgrammiste jusqu'à phase pro piscine	30 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 :				69 884,35 €
TOTAL OPERATION 002				122 036,12 €
OPERATION 35 (SERVICES TECHNIQUES)				
21	Immobilisations corporelles			
	2158	816	Matériel et outillages Services Techniques	265,00 €
TOTAL OPERATION 35 :				265,00 €
OPERATION 52 (POLE DE SANTE)				
21	Immobilisations corporelles			
	2135	511	Travaux divers (Aménagement : 12 000 €)	11 000,00 €
TOTAL OPERATION 52 :				11 000,00 €
OPERATION 2007 (VOIRIE)				
45	Opérations sous mandat			
	4581	822	Refacturation aux communes	-1 663,60 €
TOTAL OPERATION 2007 :				-1 663,60 €
Total (2)				127 380,02 €
Total Autres Opérations		BP	DM	Nouveau BP
		3 607 613,13 €	127 380,02 €	3 734 993,15 €
Total (1) + (2)				148 100,25 €
TOTAL BUDGET				
		BP	DM	Nouveau BP
		5 527 058,64 €	148 100,25 €	5 675 158,89 €

BUDGET PRINCIPAL				
DM 1				
INVESTISSEMENT				
Recettes				
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant
OPERATION D'ORDRE (sans impacte budgétaire)				
OPERATION 001				
041	Opérations patrimoniales			
	2031	020	Intégrations des frais d'études suite dissolution du SCOT	20 720,23 €
TOTAL (1) CHAPITRE 041 :				20 720,23 €
Total opération d'ordre		BP	DM	Nouveau BP
		0,00 €	20 720,23 €	20 720,23 €
AUTRES OPERATIONS				
OPERATION 002				
13	Subventions d'investissement reçues			
	1321	213	FIPDR SECURISATION 6 ETABLISSEMENTS	3 288,00 €
	1328	522	Caf subvention RAM	8 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 :				11 288,00 €
16	Emprunt			
	1641	213	Emprunt Ecole de St Rémy	100 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 :				100 000,00 €
23	Immobilisation en cours			
	2313	020	Annulation de mandat N-1 (Legallais)	307,15 €
TOTAL CHAPITRE 23 :				307,15 €
TOTAL OPERATION 002				111 595,15 €
OPERATION 50				
13	Subventions d'investissement reçues			
	1323	71	Aménagement du Traspy	-539,00 €
TOTAL OPERATION 50 :				-539,00 €
OPERATION 2007				
21	Régularisation mandat N-1			
	2188	822	Annulation mandat N-1 pour refacturer aux communes les travaux de marquage au sol	17 029,68 €
45	Opérations sous mandat			
	4581	822	Refacturation aux communes (3 conventions non	-1 663,60 €
TOTAL OPERATION 2007 :				15 366,08 €
OPERATION 52				
21	Régularisation			
	21318	511	Régularisation actualisation DGD Entr. EIFFAGE (trop vers	957,79 €
TOTAL OPERATION 50 :				957,79 €
Total (2)				127 380,02 €
Total Autres Opérations		BP	DM	Nouveau BP
		4 768 170,85 €	127 380,02 €	4 895 550,87 €
Total (1) + (2)				148 100,25 €
TOTAL BUDGET		BP	DM	Nouveau BP
		5 527 058,64 €	148 100,25 €	5 675 158,89 €

BUDGET PRINCIPAL				
DM 1				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant
CHAPITRE 011				
011	6042	251	Prestation de service (CONVIVIO, SIS SN)	-80 600,00 €
	60611	413	Eau et assainissement	29 700,00 €
	60612	213	Electricité	3 200,00 €
	60623	251	Alimentation	-40 000,00 €
	60631	213-251-413	Fournitures d'entretien	20 000,00 €
	60632	213-251-413	Fournitures de petits équipements	-20 000,00 €
	6068	020-213-413-311-816	Autres matières et fournitures (produits pharmaceutiques, partitions de musique...)	6 000,00 €
	6068	020-213-413-311-816	Achat de masques, gel (COVID-19)	60 000,00 €
	611	812	Collecte et traitement des Ordures Ménagères	20 000,00 €
	615221	213-411	Entretien des bâtiments	25 400,00 €
	615228	413-71	Entretien des bâtiments piscine + Centre d'hébergement du Traspy	10 000,00 €
	6161	20	Primes assurances	4 200,00 €
	617	93	Versements dossiers OPAH	10 000,00 €
	6226	820	Honoraires prestations conseils (PLU), commissaire enquêteur	6 000,00 €
	6226	820	Frais d'honoraires aide juridique urbanisme VLG	1 200,00 €
	6226	213	PV constat affichage PC Ecole St Rémy	400,00 €
	6227	413	Frais d'actes et de contentieux (Maître Launay avocat piscine)	2 000,00 €
	6227	020	Frais d'actes et de contentieux (Maître Rouhaud avocat recours élection bureau du 1109 20)	3 000,00 €
	6354	311	Droit d'enregistrement et de timbre (pour partitions EMU)	700,00 €
TOTAL CHAPITRE 011				61 200,00 €
CHAPITRE 014				
014	73921	020	Attribution de compensation	1,00 €
TOTAL CHAPITRE 014				1,00 €
CHAPITRE 65				
65	6541	251	Perte sur créances irrécouvrables (cantine ...etc =surendettement)	2 000,00 €
	65541	213	Participation SIS de la Suisse Normande	-135 000,00 €
	65541	90	Participation SDEC (éclairage public)	-10 000,00 €
	65541	020	Participation Caen Métropole	-50 100,00 €
	65548	213	Participation SIS de la Suisse Normande (rectification d'imputation)	135 000,00 €
	65548	90	Participation SDEC (éclairage public) (rectification d'imputation)	10 000,00 €
	65548	020	Participation Caen Métropole (rectification d'imputation)	50 300,00 €
	65548	812	Participation SMICTOM de la Bruyère (vote BP du SMICTOM le 10/03/20 75€/ht à 77 €/ht)	43 703,00 €
	6574	95	Subventions fonctionnement pour l'OTSN 100% nature	-5 000,00 €
	6574	95	Animation Abbaye Barbery BSL	-13 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 65				27 903,00 €
CHAPITRE 67				
67	678	020	Charges exceptionnelles	-293 880,85 €
TOTAL CHAPITRE 67				-293 880,85 €
Total DM				-204 776,85 €
TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT				
				BP
				DM
				Nouveau BP
				14 736 887,69 €
				-204 776,85 €
				14 532 110,84 €

BUDGET PRINCIPAL				
DM 1				
FONCTIONNEMENT				
Recettes				
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant
CHAPITRE 70				
70	7062	020	Entrées EPN	-1 100,00 €
	7062	311	Inscriptions école de musique	-5 000,00 €
	70632	413	Entrées piscine	-75 000,00 €
	70671	251	Cantines	-185 000,00 €
	70672	64	Garderies	-75 000,00 €
	7082	413	Commissions distributeurs piscine	-400,00 €
	70875	020	Participation des communes à l'achat des masques COVID-19	33 850,00 €
	70878	71	Remb frais centre d'hébergement	-1 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 70				-308 650,00 €
CHAPITRE 73				
73	73111	020	Taxe d'habitation	914,00 €
	73111	020	Foncier bâti	3 883,00 €
	73111	020	Foncier non bâti	-461,00 €
	73111	020	Taxe Additionnelle au foncier Non Bâti	-333,00 €
	73111	020	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	-17 552,00 €
	73112	020	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	12 757,00 €
	73113	020	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TAS COM)	20 197,00 €
	73114	020	Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	355,00 €
	7318	020	Rôle supp	6 275,00 €
	73223	020	FPIC Droit commun	23 477,00 €
	7331	812	Taxe Ordures Ménagères	48 359,00 €
	7346	831	Taxe GEMAPI	310,00 €
	7362	95	Taxe de séjour	-20 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 73				78 181,00 €
CHAPITRE 74				
74	74124	020	Dotation d'intercommunalité	5 858,00 €
	74126	020	Dotation de compensation groupements de communes	-4 005,00 €
	74718	020	Etat - Participation achats de masques COVID 19	21 017,00 €
	7472	020	Subvention Département (aide s/dépenses d'équipement liées au COVID-19 contrat de territoire)	5 000,00 €
	74748	213	Participation frais de scolarité VALAMBRAY	107 800,00 €
	74751	213	Participation des frais de scolarités et bus aux communes extérieures	-107 000,00 €
	7478	20	Dissolution du Syndicat mixte du Scot Condé/Suisse Normande	-4 077,85 €
	7478	522	CAF subvention 2018 et 2019 RAM	800,00 €
	7478	522	CAF subvention 2019 ps RAM	5 900,00 €
	7478	522	CAF subvention 2020 RAM mission renforcée	12 700,00 €
	7478	422	MSA enfance jeunesse 2018	3 900,00 €
	74833	020	Etat - Compensation au titre de la CVAE et CFE	4 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 74			
CHAPITRE 75				
75	752	71	Locations au centre d'hébergement	-30 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 75				-30 000,00 €
CHAPITRE 77				
77	773	020	Mandats annulés sur exercices antérieurs	3 800,00 €
TOTAL CHAPITRE 67				3 800,00 €
Total DM				-204 776,85 €
TOTAL BUDGET DE FONCTIONNEMENT				
				BP
				DM
				Nouveau BP
				14 736 887,69 €
				-204 776,85 €
				14 532 110,84 €

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-101 : Finances : Validation des attributions de compensations provisoires 2020

Il est proposé de valider les attributions de compensations provisoires 2020 comme détaillées dans le tableau ci-dessous.

Ces attributions de compensation pourront être réévaluées en cas de nouvelles charges transférées.

Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2020									
COMMUNE	COMPENSATIONS 2018 (délibération du 13/12/18)		Modifications proposées par la CLECT du 16/09/19			COMPENSATIONS 2020		MARS	JUN	SEPTEMBRE	NOVEMBRE
	Sommes perçues par la CDC	Sommes versées par la CDC	Rectification centre de loisirs	DISSOLUTION SYNDICAT DE TRANSPORT LAIZE et MUANCE	CENTRE DE LOISIRS DE CLECY	Sommes perçues par la CDC (arrondies à la dizaine supérieure)	Sommes versées par la CDC (arrondies à la dizaine supérieure)				
Barbery		16 273				16 280	4 070,00 €	4 070,00 €	4 070,00 €	4 070,00 €	
Boulon		20 695				20 700	5 175,00 €	5 175,00 €	5 175,00 €	5 175,00 €	
Bretteville Le Rabet		66 493		651		65 850	16 462,50 €	16 462,50 €	16 462,50 €	16 462,50 €	
Bretteville Sur Laize		66 898				66 900	16 725,00 €	16 725,00 €	16 725,00 €	16 725,00 €	
Cauvicourt		28 313				28 320	7 080,00 €	7 080,00 €	7 080,00 €	7 080,00 €	
Cauville	16 363					16 370	4 092,50 €	4 092,50 €	4 092,50 €	4 092,50 €	
Cesny les sources	125 422					125 440	31 360,00 €	31 360,00 €	31 360,00 €	31 360,00 €	
Cintheaux		19 136				19 140	4 785,00 €	4 785,00 €	4 785,00 €	4 785,00 €	
Clécy		87 984	-2 256,00		967	89 280	22 320,00 €	22 320,00 €	22 320,00 €	22 320,00 €	
Combray	12 386					12 390	3 097,50 €	3 097,50 €	3 097,50 €	3 097,50 €	
Cossesseville	2 991					3 000	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	
Croisilles	47 802					47 810	11 952,50 €	11 952,50 €	11 952,50 €	11 952,50 €	
Culey Le Patry	30 573					30 580	7 645,00 €	7 645,00 €	7 645,00 €	7 645,00 €	
Donnay	20 588					20 590	5 147,50 €	5 147,50 €	5 147,50 €	5 147,50 €	
Espins	23 914					23 920	5 980,00 €	5 980,00 €	5 980,00 €	5 980,00 €	
Esson	33 744					33 750	8 437,50 €	8 437,50 €	8 437,50 €	8 437,50 €	
Estrées la Campagne		5 718,62		353		5 370	1 342,50 €	1 342,50 €	1 342,50 €	1 342,50 €	
Fresney le Puceux		57 614,22				57 620	14 405,00 €	14 405,00 €	14 405,00 €	14 405,00 €	
Fresney le Vieux		4 742,14				4 750	1 187,50 €	1 187,50 €	1 187,50 €	1 187,50 €	
Gouvix		17 680,40				17 680	4 420,00 €	4 420,00 €	4 420,00 €	4 420,00 €	
Grainville Langannerie		21 717,72		1 189		20 530	5 132,50 €	5 132,50 €	5 132,50 €	5 132,50 €	
Grimbosq	25 592					25 600	6 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	
La Pommeraye	6 875					6 880	1 720,00 €	1 720,00 €	1 720,00 €	1 720,00 €	
Le Bo	10 681					10 690	2 672,50 €	2 672,50 €	2 672,50 €	2 672,50 €	
Le Bu sur Rouvres		4 027,48				4 030	1 007,50 €	1 007,50 €	1 007,50 €	1 007,50 €	
Le Hom	147 391					147 400	36 850,00 €	36 850,00 €	36 850,00 €	36 850,00 €	
Le Vey	12 972					12 980	3 245,00 €	3 245,00 €	3 245,00 €	3 245,00 €	
Les Moutiers en Cinglais	22 075					22 080	5 520,00 €	5 520,00 €	5 520,00 €	5 520,00 €	
Martainville	8 813					8 820	2 205,00 €	2 205,00 €	2 205,00 €	2 205,00 €	
Meslay	16 961					16 970	4 242,50 €	4 242,50 €	4 242,50 €	4 242,50 €	
Montillières sur Orne	50 074					50 080	12 520,00 €	12 520,00 €	12 520,00 €	12 520,00 €	
Moulines		4 946,48				4 950	1 237,50 €	1 237,50 €	1 237,50 €	1 237,50 €	
Mutrecy	26 712					26 720	6 680,00 €	6 680,00 €	6 680,00 €	6 680,00 €	
Ouffières	19 541					19 550	4 887,50 €	4 887,50 €	4 887,50 €	4 887,50 €	
Saint Germain le Vasson		28 428,48		1 729		26 700	6 675,00 €	6 675,00 €	6 675,00 €	6 675,00 €	
Saint Lambert	26 032					26 040	6 510,00 €	6 510,00 €	6 510,00 €	6 510,00 €	
Saint Laurent de Condel	46 896					46 900	11 725,00 €	11 725,00 €	11 725,00 €	11 725,00 €	
Saint Omer	17 631					17 640	4 410,00 €	4 410,00 €	4 410,00 €	4 410,00 €	
Saint Rémy Sur Orne	59 506					59 510	14 877,50 €	14 877,50 €	14 877,50 €	14 877,50 €	
Saint Sylvain		50 638,54				50 640	12 660,00 €	12 660,00 €	12 660,00 €	12 660,00 €	
Soignolles		4 011,50				4 020	1 005,00 €	1 005,00 €	1 005,00 €	1 005,00 €	
Urville		24 283,72				24 290	6 072,50 €	6 072,50 €	6 072,50 €	6 072,50 €	
Total		529 601,30				527 050					
Total	811 535		-2256	3 922	967	811 710					

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2020.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-102 : Finances : Création et désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 13/08/2018, portant statuts de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;
Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
BARBERY	PISLARD Guy	LEBOUVIER Luc
BOULON	LEBLANC Bernard	ALIAMUS Florence
BRETTEVILLE-LE-RABET	BRARD Robert	DUGUEY Florence
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	FRANCOIS Bruno	LEBOULANGER Christine
CAUVICOURT	BRUNET Pascal	DUPUY Vanessa
CAUVILLE	TASTEYRE Delphine	LECHARTIER Christine
CESNY-LES-SOURCES	PERRIN Renny	VANRYCKEGHEM Jean
CINTHEAUX	GUILLOUX Valérie	PIEDOUÉ Sophie
CLÉCY	CARVILLE Raymond	LE CORRE Astride
COMBRAY	HAVAS Roger	CAPRETTI Sandrine
COSESSEVILLE	SERRURRIER Laurence	LAMOUR Claire
CROISILLES	MAILLOUX Elisabeth	DELARUE Francis
CULEY-LE-PATRY	GIBERT Johnathan	GUERIN Nicolas
DONNAY	ROBERT Hélène	LEMESLE Vanessa
ESPINS	LERICHE Ludivine	HAUGOU Françoise
ESSON	PITEL Gilles	ANGOT Fabrice
ESTRÉES-LA-CAMPAGNE	LEPRINCE Alain	CARDON Félix
FRESNEY-LE-PUCEUX	MARCHAND Gaël	CHAVARIA Jean-Pol
FRESNEY-LE-VIEUX	DE COL Gilles	COLLADO-VARGAS Daniel
GOUVIX	LONGUET Martial	EYMARD Emmanuel
GRAINVILLE-LANGANNERIE	LEFEVRE Agnès	BESNARD François
GRIMBOSQ	MORIN Marie-Agnès	DASTILLON Pascale
LA POMMERAYE	JAMES Camille	CASTILLON Antoine
LE BO	BERNARD Chantal	VANNIER Lucas
LE HOM	LAGALLE Philippe	

LE VEY	BRISSET Pierre	COUILLARD Emmanuel
LE-BU-SUR-ROUVRES	MOLE Franck	BIBAUT Marie-Claire
LES-MOUTIERS-EN-CINGLAIS	ALLAIN Gérard	DAULNY Olivier
MARTAINVILLE	MALHERE Michèle	ANNE Guy
MESLAY	GUILLEMETTE Emmanuel	ROUSSEAU David
MONTILLIERES-SUR-ORNE	MOREL Sylvain	HENRY Loïc
MOULINES	BRIERE Marie-Estelle	LEMAIGRE Valérie
MUTRÉCY	VALENTIN Gérard	TESSON Olivier
OUFFIERES	CHEDEVILLE Benoit	BEAUDOIN Pierrette
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	LEMOUX Julien	LAGOGUÉE Aurore
SAINT-LAMBERT	MOREL Daniel	GUYOMARD Hervé
SAINT-LAURENT-DE-CONDEL	PIOLIN ENAULT Caroline	
SAINT-OMER	COURVAL Claudine	LENORMAND Michèle
SAINT-RÉMY-SUR-ORNE	LADAN Serge	LELAIDIER Claudine
SAINT-SYLVAIN	CROTEAU Régis	
SOIGNOLLES	FIEFFÉ Patricia	MÉNARD Céline
URVILLE	MICHIELS Vincent	JACQUET Brigitte

La réunion CLECT aura lieu le 09 novembre 2020 à 18h, à la salle Gringore de LE HOM pour l'élection du Président et Vice-Président.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE :

- **CRÉER UNE COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ENTRE LA CDC ET SES COMMUNES MEMBRES POUR LA DURÉE DU MANDAT, COMPOSÉE DE 42 MEMBRES TITULAIRES ET 42 MEMBRES SUPPLÉANTS**
- **DE DÉSIGNER LES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTÉS DANS LA LISTE CI-DESSUS COMME MEMBRES DE LADITE COMMISSION.**

53 VOTANTS

53 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-103 : Finances : Demande de subvention au Département pour dépenses liées au coronavirus

Absence de M. Régis CROTEAU

Le Département du Calvados a mis en place une aide transitoire pour soutenir les collectivités dans leurs dépenses d'équipement et d'aménagement liées au COVID-19. Elle concerne les dépenses d'investissement liées au COVID-19 réalisées entre le 1er avril 2020 et le 15 octobre 2020 dans les établissements recevant du public communaux ou intercommunaux (ex. : pose de plexiglass, pose de revêtements de sols, aménagement d'accueils, de salles d'attente...). Les factures devront être certifiées acquittées avant le 31 octobre 2020.

Cette aide départementale s'inscrit, pour les communautés de communes, dans le cadre du contrat départemental de territoire 2017-2021 conclut entre le Département, la communauté de communes et les communes de plus de 2 000 habitants.

Le montant total des dépenses éligibles liées au COVID-19 de la communauté de communes s'élève à 4 574.54€ TTC. L'aide demandée peut être à hauteur de 80%.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département du Calvados au titre des dépenses d'équipement liées au COVID-19 pour l'obtention d'une aide financière.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS SOLLICITE UNE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS AU TITRE DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT LIÉES AU COVID-19 POUR L'OBSTENTION D'UNE AIDE FINANCIERE.

52 VOTANTS
52 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Finances : Emprunt pour opération groupe scolaire St Rémy sur Orne

Après consultation des quatre banques avec qui nous avons des emprunts en cours, nous n'avons pas reçu à ce jour toutes les propositions permettant de faire un choix.

Dès réception de l'ensemble de celles-ci, la commission Finances et Administration générale les examinera afin de proposer l'offre la plus intéressante au conseil communautaire de novembre.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-104 : Finances : Régularisation factures ENGIE groupe scolaire Clécy et gîte du Traspy

Retour de M. Régis CROTEAU

Les factures ENGIE pour le groupe scolaire à Clécy et le gîte du Traspy n'ont pu être payées au moment de la bascule du contrat ENGIE vers le nouveau fournisseur EDF en 2017.

Afin de régulariser cette situation, une délibération doit être prise pour effectuer le mandatement.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour mémoire, le montant s'élève à 3 170.44€ TTC pour les 2 sites.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT A EFFECTUER LE MANDATEMENT ET A SIGNER TOUTES LES PIECES RELATIVES A CE DOSSIER.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-105 : Finances : Régularisation factures SAUR centre aquatique

Absence de M. Marcel JAEGER

Certaines factures SAUR de 2014 et 2015 liées à la consommation d'eau du centre aquatique n'ayant jamais été réglées suite à un désaccord, il y a lieu de prendre une délibération afin de régulariser cette situation.

Pour mémoire et après négociation, le montant s'élève à 29 691.37€ TTC.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT A EFFECTUER LE MANDATEMENT ET A SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES A CE DOSSIER.

52 VOTANTS
52 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-106 : Transition écologique : Validation politique sur le Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) régional

Retour de M. Marcel JAEGER

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande est labellisée territoire 100% Energies renouvelables. L'axe majeur de son programme d'action repose sur la rénovation de l'habitat (44% des consommations énergétiques du territoire).

Une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) est engagée sur le territoire depuis novembre 2019.

Seuls les foyers modestes et très modestes sont éligibles aux aides ANAH et peuvent prétendre à l'accompagnement (permanence de ½ journée par mois) et aux financements dans le cadre de l'OPAH. Pour répondre à l'ensemble des besoins, un Espace Info Energie est en œuvre sur le territoire depuis le 1^{er} Octobre 2020. Il complète le dispositif avec des permanences ouvertes à tout public une journée par mois.

Or, au 1^{er} janvier 2021, les Espaces Info Energie ne seront plus financés par l'ADEME.

Le SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) sera mis en place au 1^{er} Janvier 2021. Il coordonnera l'espace FAIRE (Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Énergétique), guichet unique qui rassemblera, au service de la population et des entreprises, l'accompagnement et le financement de la rénovation énergétiques des constructions.

Ce service dont la visibilité est de 3 ans sera financé :

- à 50% par les CEE (Certificats d'Economies d'Energies, les droits à polluer des grandes entreprises)
- à 25% par des fonds FEADER

Pour répondre à ce désengagement de l'Etat, la Région Normandie propose aux EPCI engagées en OPAH trois scénarios de portage de l'Espace FAIRE :

- La CDC CSN gère son Espace FAIRE en régie (avec gestion des fonds)
- La CDC CSN fait appel à un prestataire via un marché public (avec gestion des fonds)
- La CDC CSN soutiendrait l'Espace FAIRE régional, sous la responsabilité de la Région.

La Région propose donc à la Collectivité de co-financer ce dernier service afin de pouvoir proposer à nouveau une permanence sur le territoire de la Communauté de communes.

Biomasse Normandie, sélectionné par la Région pour porter cet Espace FAIRE à l'échelle du Calvados, prévoit un coût moyen de 50 cts d'euros par habitant pour animer ce guichet unique sur le territoire soit 12 500€ par an.

La convention territoriale relative au déploiement du SARE sera établie pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 sur le territoire de la Normandie.

La Commission Transition Ecologique et Mobilité au vu des incertitudes dans la durée propose d'entrer dans l'Espace Faire portée par la Région.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la participation au fonctionnement de l'espace FAIRE régional à partir du 1er janvier 2021 pour un coût moyen de 50 centimes d'euros par habitant soit de l'ordre de 12 500€ par an et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE FAIRE RÉGIONAL A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021 POUR UN COUT MOYEN DE 50 CENTIMES D'EUROS PAR HABITANT ET D'AUTORISER LE PRÉSIDENT A SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES A CE DOSSIER.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-107 : Aménagement du territoire : Demande du label Territoire Engagé pour la nature

Absence de M. Nicolas Vermeulen

La communauté de communes a déposé un dossier de candidature le 25 septembre dernier pour intégrer le dispositif « **Territoires Engagés pour la Nature** » porté par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD).

Ce dossier présente l'ensemble des actions déjà portées par la collectivité en faveur de la biodiversité et celles qu'elle serait prête à mettre en œuvre dans les 3 ans à venir. A titre d'exemple, figure ainsi le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau dont le lancement est prévu pour fin 2020 et qui se conduit sur une période de 5 ans.

Ce dispositif n'ouvre pas de droit à des financements spécifiques directs pour la réalisation des projets. En revanche, les territoires lauréats pourront être prioritaires dans les différents dispositifs de financement portés par les structures du collectif régional (AESN, Région, OFB, etc.) dans leurs programmes d'interventions respectifs.

Cette candidature n'entraîne pas d'engagement financier de la part de la collectivité. C'est un plus pour le territoire.

Il est proposé d'autoriser le Président à valider cette démarche de candidature pour intégrer le dispositif « Territoires Engagés pour la Nature ».

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT A VALIDER CETTE DÉMARCHE DE CANDIDATURE POUR INTÉGRER LE DISPOSITIF.

52 VOTANTS
52 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES : ATTRIBUTION MOE RAM SECTEUR CINGAL

Suite à la consultation lancée de gré à gré auprès de sept équipes de maîtrise d'œuvre, sept offres ont été reçues. La commission consultative réunie le 14/10/20 a proposé de retenir l'équipe de Maîtrise d'œuvre la mieux disante : Architriad pour un montant d'honoraires de 22 500€ HT.

Le Président, sous forme de décision, et conformément à la délibération du 24/09/20 l'autorisant à signer les marchés dans le cadre d'une procédure sans formalités ou procédure adaptée, va procéder à la signature et la notification de ce marché.

INFORMATION RELATIVE AUX TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE DES ROUGES TERRES : CHOIX ENTREPRISE LOT 4 SUITE A LA RELANCE DU MARCHÉ (ÉTANCHÉITÉ)

Dans le cadre du projet de restructuration de l'école élémentaire et de la construction d'une école maternelle à St Rémy sur Orne, et suite à la relance de la consultation en MAPA pour le lot 4 étanchéité, deux offres ont été reçues.

La commission consultative réunie le 14/10/20, a proposé de retenir la société la mieux disante SEB ETANCHEITE pour un montant de travaux de 213 872,37 € HT.

Le Président, sous forme de décision, et conformément à la délibération du 24/09/20 l'autorisant à signer les marchés dans le cadre d'une procédure sans formalités ou procédure adaptée, va procéder à la signature et la notification de ce marché.

QUESTIONS DIVERSES :

Retour de M. Nicolas Vermeulen

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-108 : Administration générale : Désignation d'un délégué suppléant au sein du comité syndical du Pôle métropolitain

Il est proposé de désigner un représentant suppléant en complément des délibérations CC-DEL-2020-062 et CC-DEL-2020-078.

Monsieur le Président demande aux élus s'il y a des candidats. M. Serge MARIE se porte candidat.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE CETTE CANDIDATURE POUR OCCUPER LE POSTE DE MEMBRE AU COMITÉ SYNDICAL DU POLE MÉTROPOLITAIN.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-109 : Administration générale : Désignation de deux représentants à l'Office du Tourisme

Il est proposé de désigner deux représentants en complément de la délibération CC-DEL-2020-062.

Monsieur le Président demande aux élus s'il y a des candidats. Après propositions, M. Nicolas VERMEULEN et M. Raymond CARVILLE se portent candidats.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE CES DEUX CANDIDATURES POUR OCCUPER LE POSTE DE REPRÉSENTANTS A L'OFFICE DU TOURISME.

53 VOTANTS
53 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTION ORALE DE M. Régis CROTEAU

Depuis la rentrée scolaire, bon nombre de parents d'élèves m'alertent sur le nombre important d'élèves présents à la garderie et sur la seule présence de deux personnels d'encadrement ce qui entraîne de graves manquements aux règles élémentaires de sécurité des enfants.

Certains soirs, il est décompté plus de 60 élèves en garderie. De plus, les mesures sanitaires obligent les parents à rester à l'extérieur de l'enceinte de l'école et les personnels doivent faire des allers-retours au portail et laisser régulièrement les enfants sous la seule surveillance d'une personne.

Le nombre d'enfants inscrits à la garderie était connu avant même la rentrée scolaire et je m'étonne que les moyens appropriés n'aient pas été anticipés pour assurer la sécurité des enfants.

Lorsque la commune avait en gestion la garderie, nous avons déjà des effectifs importants et nous mettions du personnel supplémentaire, matin et soir, pour assurer la sécurité des enfants.

Je vous demande donc de bien vouloir me communiquer les dispositions que vous comptez mettre en œuvre dès la rentrée scolaire du 2 novembre pour assurer la sécurité des enfants ? Les moyens financiers, comme évoqués maladroitement par la Vice-Présidente en charge des affaires scolaires en conseil d'école, ne sont pas entendables par les enseignants, les parents d'élèves et même les élus tant ils ne peuvent être un frein à la sécurité de nos enfants et à l'amélioration des conditions de travail de nos personnels.

S'agissant d'une question en rapport avec le périscolaire, la réponse est apportée par Madame Chantal BERNARD, Vice-présidente en charge de ce domaine.

Conseil communautaire le 26 novembre 2020 à 20h à CAUVICOURT

Fin de séance à 23h04